

REUNION DU MARDI 09 FEVRIER 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE NEUF FEVRIER A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline –
LEBEL Françoise – DAGORN Pascale

Messieurs MAHEUX Jérôme – LEMARCHAND Laurent – LEGOUPIL Jacques -
BUSSON Christophe -

Monsieur Jacques LEGOUPIL a été élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du Conseil du 08 décembre 2015 :

Le conseil du 08 décembre 2015 ne soulève aucune remarque.

2 / Délibération transfert Assainissement du SIVOM :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, en date du 7 août 2015 faisant de la compétence assainissement une compétence optionnelle à compter de 2018 puis obligatoire à compter de 2020,
Vu la délibération du SIVOM de la Rive Droite de l'Orne en date du 24 novembre 2015 relative au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes Campagne et Baie de l'Orne,

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur le retrait de la compétence assainissement au SIVOM.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- Approuve le retrait de la compétence assainissement (collectif et non collectif) au SIVOM de la Rive Droite de l'Orne

Vote POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

...suite de la réunion du 09 février 2016

3/ Délibération prises de compétences Assainissement par CABALOR :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, en date du 7 août 2015 faisant de la compétence assainissement une compétence optionnelle à compter de 2018 puis obligatoire à compter de 2020,

Vu la délibération de la Communauté de communes prise en date du 25 janvier 2016 relative à la modification des statuts de CABALOR pour intégrer la compétence assainissement,

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes CABALOR.

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide la modification des statuts de la communauté de communes et approuve l'ajout d'un point n°4 intitulé «Assainissement » au bloc des compétences optionnelles.

Dans le cadre de la prise de compétence « 4.Assainissement », la Communauté prend en charge :

- *Les études dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif*
- *L'assainissement non collectif : contrôle des installations*
- *Assainissement collectif : réalisation et gestion des équipements et des réseaux (hors réseaux pluviaux)*

Vote POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/ Délibération demande de réserve parlementaire pour le Monument Hameau de la Perruque :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer la demande de réserve parlementaire concernant le projet de déplacement et mise en valeur de la stèle dédiée aux Royal Marines Commando située au Hameau de la Perruque.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

Vote POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5/Délibération demande de réserve parlementaire pour le logement communal :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer la demande de réserve parlementaire concernant la mise aux normes électriques et la réfection totale du logement communal situé au 1 rue Léopold Trébutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

Vote POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

...suite de la réunion du 09 février 2016....

6/ Remplacement d'un conseiller démissionnaire dans différentes commissions :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le conseiller démissionnaire dans les commissions suivantes ; et se sont portés volontaires :

- Commission Urbanisme – Voirie – Travaux : Masselin Yolande, Lebel Françoise, Dagorn Pascale
- Commission Développement – Circulation – Stationnement : Martinoff Jacqueline
- Commission Accessibilité Handicapés : Maheux Jérôme
- Ecoles Primaires et Maternelles d'Amfreville en tant que suppléant : Maheux Jérôme

7/ Questions diverses :

Information :

Le logement au 1 rue Léopold Trébutien est libre depuis le 31 janvier 2016 et a été totalement vidé des encombrants restés au grenier par nos soins.

Afin de pouvoir le rendre à nouveau louable, il convient d'y effectuer des travaux de rénovation.

Mr LEMARCHAND contacte actuellement des artisans pour obtenir des devis.

Les travaux d'Assainissement au Moulin d'eau doivent débuter vers le 22 février 2016 pour une durée d'environ 60 jours.

Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris pour que l'entreprise Bouygues puisse mettre en place une signalisation.

Une demande de subvention concernant le déplacement et la mise en valeur de la stèle dédiée aux Royal Marines Commando a été faite auprès du Comité du Débarquement. Une réponse négative nous a été retournée pour la raison suivante « Le comité du débarquement ne subventionne que les communes membres à l'association ». Madame DAGORN précise que pour adhérer au Comité du Débarquement, il faut que la Commune ait un passé historique sur la seconde guerre mondiale, et se charge de se renseigner sur les modalités de l'adhésion (coût, etc.....).

Madame DAGORN rend compte de la réunion au sujet du regroupement scolaire des écoles d'Amfreville et de Bréville-les-Monts. Actuellement l'école de Bréville compte 2 classes et celle d'Amfreville 6. L'Académie souhaite une fusion des 2 écoles avec un seul directeur pour les 2 sites.

Les élus souhaitent la création d'un regroupement pédagogique intercommunal. Une décision doit être prise avant le début du mois d'Avril.

Intervention de Madame MARTINOFF qui indique :

- que l'Assemblée Générale du Comité de Jumelage Belge aura lieu le 24 février 2016 à 20 heures 30 à la salle Gauvin d'Amfreville.
- que le Comité de Jumelage se déplacera chez nos amis Belges les 26 – 27 – 28 août 2016.
- que la Fête de l'Europe aura lieu le 12 mai 2016 à Ranville.

Intervention de Monsieur LEMARCHAND qui précise que la salle des Fêtes sera repeinte avant la fin du mois de Février.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à heures minutes..

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal